

ADOPTÉ PAR
EMBLEME PROPOSÉ POUR L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
DU CONSEIL DE L'EUROPE

LE 25-9-53

DESCRIPTION HERALDIQUE. d'azur à cercle de quinze étoiles d'or dont les pointes ne se touchent pas.

SYMBOLE. sur le fond bleu du ciel, les étoiles figurant les ~~nations représentées~~ ^{Membres du Conseil} à l'Assemblée Consultative, forment le cercle en signe d'union.
de l'Europe

DESCRIPTION GEOMETRIQUE. la longueur du battant est égale à la hauteur du guindant plus un demi. La proportion de 3 sur 2 est, en effet, celle autour de laquelle s'établissent les proportions des drapeaux de la plupart des Membres du Conseil. Les étoiles d'or forment un cercle dont le centre est situé au point de rencontre des diagonales du rectangle que forme le drapeau. Le rayon de ce cercle est égal à $1/3$ de la hauteur du guindant. Les étoiles sont centrées sur lui. Chacune des étoiles à cinq branches reproduit la figure d'une étoile inscrite dans un cercle non apparent dont le rayon est égal à $1/20$ de la hauteur du guindant. Toutes les étoiles sont disposées verticalement, c'est-à-dire avec une branche dirigée vers le haut et deux branches s'appuyant sur une ligne non apparente perpendiculaire à la hampe.

